



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation confirme son plein
soutien à la filière horticole française**

Paris, le 19 novembre 2020

Les entreprises de l'horticulture subissent des impacts économiques majeurs de la crise de la Covid-19, notamment liés à la fermeture de nombreux circuits de distribution dont ils dépendent.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a réuni le 17 novembre, pour une réunion d'échange, l'ensemble des producteurs de la filière horticole : l'interprofession Val'hor, la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (FNPHP), la section horticole de la Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole (Felcoop), l'Union Française des Semenciers (UFS) et la Coordination Rurale.

Cette rencontre a notamment permis de valider collectivement les modalités de la mesure de soutien, dotée d'une enveloppe de 25 millions d'euros, qui visera à indemniser les pertes de chiffres d'affaire des producteurs subies sur la période de confinement du 15 mars au 15 mai dernier. Cet accord permet de notifier sans délai ce dispositif d'aide auprès de la Commission européenne en vue d'une mise en œuvre prochaine.

Le ministère accueille par ailleurs très favorablement l'intention exprimée par les coopératives horticoles de déposer un dossier au titre de l'appel à projet « Structuration des filières » qui sera lancé d'ici la fin de l'année dans le cadre du plan « France Relance ». La digitalisation de la filière pourrait en particulier être soutenue pour améliorer et faciliter, à moyen terme, la commercialisation des plantes et fleurs.

Le ministère et la filière ont enfin convenu de poursuivre les échanges réguliers de suivi de la situation. Le ministère reste en effet pleinement mobilisé pour accompagner la filière et assurer sa pérennité.

Pour Mikaël Mercier, Président de l'interprofession Val'hor, « *L'adoption du dispositif d'aide des 25 millions est une bonne nouvelle. Cette aide était très attendue par les producteurs, dont les pertes subies lors du premier confinement ont été conséquentes. Cela doit permettre d'apporter un secours aux producteurs en difficulté. La filière horticole a beaucoup souffert au printemps dernier, et aujourd'hui encore. Elle souhaite pouvoir se projeter sereinement, dans la perspective d'un printemps à l'horizon éclairci.* »

Pour Julien Denormandie, « *la filière horticole est essentielle en France et subit de plein fouet les conséquences économiques de la crise de la Covid-19. Je tenais à leur affirmer notre soutien plein et entier, notamment à travers la mise en œuvre prochaine de l'enveloppe d'aides de 25 millions d'euros, au-delà des mesures transversales de soutien à l'économie auxquelles les entreprises de la filière sont éligibles. Elle peut également compter sur le plan France Relance qui vient en soutien. Nous restons évidemment collectivement vigilants sur les conséquences économiques induites par la crise de la Covid-19, pour cette filière comme pour l'ensemble des filières. Elles peuvent compter sur nous.* ».

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr

@Agri_Gouv